

Procès verbal

Le mercredi 13 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Isabelle PILLON.

Secrétaire de la séance : Jean-Luc DAUDIGNON

Présents : Isabelle PILLON, Alain ALBUCHER, Célia DELLUC, Jean-Louis SARGENTON, Christelle LESPINAS, Jean-Luc DAUDIGNON, Elsa MAILLE, Charles CARPENTIER, Valérie CHAURIS

Représentés : Nolwenn ROUSSEAU représentée par Isabelle PILLON, Stéphane CHARRIERE représenté par Alain ALBUCHER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu précédent

1 - Instauration de la taxe sur les logements vacants

2 - Entretien des espaces verts de la commune

3 - Réparation des lampadaires

4 - Création d'un accès à une parcelle communale

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (N° DE_033_2026)

Madame le Maire de la commune de Ligueux,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune de coopération intercommunale.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE La Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération : adopté

Entretien des espaces verts de la commune (N° DE_034_2026)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, 3 devis concernant l'entretien des espaces verts de la commune :

-Devis de l'entreprise Paysagère Verral pour un montant de 8 064,00 € TTC

-Devis de l'entreprise AS Multiservices pour un montant de 10 260,00 € TTC

-Devis de l'entreprise Girardeau pour un montant de 14 660,40 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le devis de l'entreprise Paysagère Verral est accepté, pour la somme totale de : 8 064,00 € TTC

Délibération : adoptée

Réparation des lampadaires (N° DE_035_2026)

Suite au courrier d'Enedis demandant aux communes ayant un mode de facturation au forfait de se mettre aux normes de raccordement au réseau électrique,

Concernant la commune de Ligueux, il s'agit de 5 boîtiers de commande générale d'alimentation, deux boîtiers sont déjà aux normes demandées.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise Duplantier pour le remplacement d'un coffret et d'une commande générale pour un montant de 1 742,34 € TTC

Après en avoir délibéré les élus à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'attendre une proposition de commande groupée avant de s'engager sur l'achat des boîtiers restants.

Délibération : adoptée

Création d'un accès à une parcelle communale (N° DE_036_2026)

Madame le Maire explique aux élus la nécessité de créer un passage afin d'accéder depuis la parcelle communale A753 à la parcelle communale A557.

Madame le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise TREMBLAY TP pour un montant de 385,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le devis de l'entreprise TREMBLAY TP pour un montant de 385,20 € TTC est accepté.

Délibération : adoptée

Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (N° DE_037_2026)

Madame le Maire de la Commune de Ligueux,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les

dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 8,50 %

CHARGE La Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : adoptée

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres présents de la réception des devis concernant l'entretien des toitures des bâtiments communaux. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Madame le Maire fait part aux élus qu'il y a lieu de désigner les délégués et les suppléants au vue des prochaines élections sénatoriales. La date est fixée au 05 juin 2026.

En qualité d'élus, madame le Maire explique qu'il est possible de s'inscrire aux commissions intercommunales afin de représenter la commune de Ligueux. Le tableau leur est soumis.

Madame le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des élus pour avoir fleuri les bacs à fleurs sur la commune.

Isabelle PILLON
Président de séance

Jean-Luc DAUDIGNON
Secrétaire de séance